

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 28 septembre 2023

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAATION

22 SEPTEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION

12 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

**Objet : Périscolaire –
Prestation de service -
Convention d'objectifs et
de financement avec la
CAF – Avenant**

Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Béangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Romain BUISINE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE

Procurations : Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Dimitri DUQUENNE à monsieur Yves COLPAERT
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Eric DEWULF à madame Dorothee BERTRAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE

Absent : Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°97/109 – 09/2023.

Objet de la délibération : Périscolaire – Prestation de service - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF – Avenant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du 09 mars 2021 du Conseil municipal approuvant la signature du renouvellement de la convention de Prestation de Service Ordinaire avec la CAF pour le fonctionnement des activités périscolaires du « plan mercredi »,

Considérant que la CAF (Caisse d'Allocations Familiale) souhaite modifier ses modalités de prise en charge, et qu'il convient de signer un avenant à la convention,

Considérant que la CAF souhaite changer ses modalités de financement,

Considérant que la CAF ne souhaite plus établir ses modalités de financement en fonction de l'amplitude d'ouverture de la structure d'accueil des enfants sans restriction d'heures,

Considérant que la CAF fixe désormais sa contribution financière en limitant l'amplitude horaire d'accueil des enfants à 9 heures par jour,

Considérant qu'il convient de signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF,

Objet de la délibération : Péri scolaire – Prestation de service - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF – Avenant

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer l'avenant de la convention tel que présenté en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



La Secrétaire de séance
Augustine VILLE

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Augustine Ville, the secretary of the meeting.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 12/10/2023

Publié ou notifié le 12/10/2023

Le Maire,
Bruno FICHEUX

